

La Sidra

DE LA SEMAINE



MICHPATIM

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

A la suite de la révélation sinaïtique, D.ieu légifère une série de lois pour le Peuple juif. Elles incluent les lois concernant le serviteur contractuel, les compensations en cas de meurtre, d'enlèvement, d'assaut et de vol, les lois civiles pour rembourser les dommages, les prêts et les responsabilités des « quatre gardiens », enfin les lois dirigeant la conduite des cours de justice.

On y lit également les lois interdisant les mauvais traitements à l'égard des étrangers, l'observance des fêtes saisonnières, les dons agricoles à apporter au Saint Temple de Jérusalem, l'interdiction de cuire ensemble le lait et la viande et la Mitsva de la prière. La Paracha Michpatim comporte en tout 53 mitsvot : 23 commandements positifs et 30 commandements négatifs.

D.ieu promet de conduire le Peuple d'Israël en Terre Sainte et le met en garde contre les pratiques païennes de ses habitants.

Le Peuple d'Israël proclame « Nous ferons et nous entendons tout ce que D.ieu nous a ordonné ». Laissant Aharon et 'Hour en charge du camp israélite, Moché monte sur le Mont Sinaï pour recevoir la Torah de D.ieu et y reste quarante jours et quarante nuits.

La Paracha de cette semaine est lue avant qu'on lise également la Paracha Chekalim.

Quel enseignement pouvons-nous en tirer ?

En dépit des nombreux sujets et des nombreuses Mitsvot qu'inclut cette lecture, son thème général en est très clair et très concis. C'est son nom-même qui l'exprime : Michpatim, ce qui signifie : « les lois ».

Le corps des 613 commandements de la Torah peut se diviser en trois catégories générales : les 'Houkim, « les statuts », les Édot : « les témoignages ou préceptes » et les Michpatim : « les lois ».

La première catégorie, les 'Houkim, comprend des commandements irrationnels et transcendant l'intellect, et ce, par deux aspects. Tout d'abord, il s'agit de statuts pour lesquels nous ne pouvons trouver d'explication logique, voire qui vont à l'encontre d'un raisonnement normal et y sont même contraires. Ils peuvent paraître contraignants au regard extérieur, comme Rachi le commente au sujet de la Vache Rousse : « ...les nations du monde raillent les Juifs s'exclamant : 'quel est ce commandement et quelle en est la raison ?' ». Parce que nous observons ces statuts, nous sommes l'objet de moqueries.

Suite en page 2

Edito

La joie possède une puissance !

La déclaration du Talmud est connue : « quand arrive le mois d'Adar, on multiplie la joie ». Nous y entrons à présent et la fête de Pourim, avec son univers de réjouissances sans limites, est déjà présente dans tous les esprits. L'heure est donc à la joie sans restriction. Et celle-ci doit croître de jour en jour de telle sorte que l'allégresse de la fin du mois soit sans commune mesure avec celle qui a présidé à son début. Cela peut sembler un impératif bien ambitieux voire une simple vue de l'esprit. Qui est donc capable de commander ses émotions ? Qui peut décider qu'il doit être joyeux simplement parce que le calendrier rituel le lui prescrit ? D'autant plus que, nous le savons tous, la période n'encline pas à être particulièrement gai.

Une anecdote est, dans ce contexte, très significative. Un homme avait une fille unique tombée gravement malade. Elle avait été prise en charge médicalement mais les médecins à l'hôpital ne donnaient guère d'espoir. Le père désespéré se laissa convaincre de demander une bénédiction au Rabbi avec qui il avait déjà eu des contacts. Il prit donc rendez-vous et se présenta le jour dit, au début du mois d'Adar. Il raconta toute l'histoire au Rabbi et, repris par le souvenir du drame qu'il vivait, éclata en sanglots. Le Rabbi le reprit : « Est-ce pour faire entrer ici la tristesse pendant le mois d'Adar que vous êtes venus ?! » Puis il lui conseilla d'avoir confiance en D.ieu et le bénit. Hâtons-nous de préciser que l'histoire se termina bien et que l'enfant guérit. Mais il y a ici une idée plus générale qu'il importe de relever : le mois d'Adar apporte sa propre couleur et sa propre puissance. A celui qui ne sait pas – ou ne peut pas – le vivre à sa juste mesure, il faut le rappeler. C'est donc bien à une véritable éruption de joie qu'il nous est donné de participer. Et celle-ci a le pouvoir de briser les barrières, de chasser tous les vents mauvais, les atmosphères délétères, matérielles ou intellectuelles, qui ont pu s'accumuler dans les cœurs, les esprits... ou les rues des villes jusqu'à s'étendre à l'ensemble de la planète. Il faut à présent la laisser entrer. Il faut que, forts de cette conscience, nous exprimions toute sa réalité. Parfois les choses dépendent aussi de notre regard. Puisse-t-il être porteur du bonheur de tous, facteur d'un monde nouveau. Comme un avant-goût de la Délivrance.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE
CHABBAT MICHPATIM

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 17h 48
Sortie : 18h 57

Bordeaux 18.08
Grenoble 17.42
Lille 17.41
Lyon 17.45

Marseille 17.47
Montpellier 17.52
Nancy 17.33
Nantes 18.07

Nice 17.39
Rouen 17.52
Strasbourg 17.27
Toulouse 18.02

A partir du dimanche 7 février 2021 Pose des Téléphones : 7h 08 Heure limite du Chema : 10h 38 Roch 'Hodech Adar : vendredi 12 et samedi 13 février 2021

Le second groupe, **les Édot**, les témoignages, sont des Mitsvot qui n'ont pas, en elles-mêmes, de raisonnement indépendant et si elles n'émanaient pas de l'édit de D.ieu, elles n'auraient pas été considérées, pas plus que nous n'aurions choisi, par nous-mêmes, de les observer. Cependant, par le fait même que D.ieu nous ait enjoint de les accomplir, elles acquièrent une forme de témoignage et attestent de certains thèmes spécifiques, comme le fait par exemple Pessa'h : « ... commémorer l'Exode d'Égypte. » Une fois qu'elles ont été commandées, elles ont du sens et notre observance en devient compréhensible.

La troisième partie, **les Michpatim**, les lois, sont ces commandements que réclament et attendent l'intellect humain ainsi que la société. Si la Torah ne nous les avait pas données, nous pourrions avoir choisi d'établir ces lois par nous-mêmes. [Ce groupe inclut : honorer ses parents, la charité, l'interdiction de tuer ou de voler, etc.]

En résumé : les 'Houkim défient la rationalité, ils n'ont aucune substance logique ; les Édot n'ont pas en et par eux-mêmes de substance rationnelle mais ils apportent le témoignage sur des sujets de grande importance ; enfin les Michpatim possèdent une base logique et sont facilement compréhensibles et acceptables pour tous.

Ces catégories, quand on les interprète littéralement, s'appliquent souvent aux 613 Mitsvot dans le cadre que l'on vient de décrire. Pourtant on peut également les cerner de manière plus élargie si bien que, bien souvent, l'on se réfère à toutes les Mitsvot comme aux Édot, aux 'Houkim ou aux Michpatim.

Pour nous, cette utilisation synonyme n'exprime pas simplement un choix arbitraire de mots mais indiquent une signification plus profonde. Les lois possèdent toutes l'idée de statuts et les statuts

peuvent être définis comme des lois, le concept de témoignages s'appliquant, quant à lui, aux trois groupes.

Étudions comment comprendre cette idée par rapport à notre service divin.

Quel est le thème du témoignage que l'on retrouve dans tous les commandements ? Ils apportent tous le témoignage de la relation et de l'attachement entre l'homme et le Saint béni soit-Il, et cela en dépit de l'immense incompatibilité entre le matériel et le spirituel.

Comment l'idée du statut s'applique-t-elle à toutes les Mitsvot ? C'est simple ! Même ces Mitsvot, dont la pratique est incitée par notre intellect, doivent être accomplies pour la seule raison qu'elles sont un commandement de D.ieu, avec l'acceptation du Joug Divin. Il se peut que la Mitsva possède une assise logique et solide, nous ne la mettons pas moins en pratique pour l'unique raison qu'il s'agit de la Volonté de D.ieu !

Une sentence bien connue, citée dans de nombreux discours 'hasidiques, énonce : « si nous avions reçu le commandement de couper du bois... » [nous nous acquitterions de ce commandement avec le même enthousiasme.]

Le thème des Michpatim pénètre et enveloppe également toutes les Mitsvot, y compris les statuts. Comment ? Prenons par exemple le groupe des 'Houkim qui n'a aucune explication logique. L'absence de raison n'existe que par rapport à la logique du commandement lui-même. Nous ne pouvons comprendre pourquoi il nous a été ordonné et pourquoi il nous faudrait l'accomplir. En revanche, une fois qu'il a été décrété, même un homme d'intelligence moyenne peut comprendre que s'il émane de la Volonté Divine, c'est qu'il doit posséder de grandes qualités et que nous devons tirer des bénéfices dans son accomplissement. Aussi, malgré le

fait qu'il soit irrationnel, nous pouvons accomplir même un statut, non par obligation, comme quelque chose que nous sommes forcés de faire, mais avec enthousiasme et zèle, tout comme nous accomplissons une Mitsva dont le sens est très important pour nous et que notre esprit nous pousse à exécuter.

C'est sur ce thème qu'est mis l'accent dans la Paracha Michpatim qui inclut des statuts comme : « Ne pas cuire la viande dans le lait de sa mère. » Il est sûr qu'il s'agit ici d'un 'Hok. Interdire le mélange du lait et de la viande dans les aliments, leur confection ou toute autre forme de bénéfique dont on peut en tirer, n'a aucune explication logique et pourtant, cela appartient à la Paracha Michpatim. Cet exposé devrait et doit même être compris par n'importe quel Juif moyen. Pour en approfondir l'explication, il serait sage de se référer à celle du terme Mitsva qui signifie « connexion ». En effet, le rôle des Mitsvot est d'opérer une connexion et une association entre celui qui accomplit le commandement et Celui qui donne la Mitsva, le Saint béni soit-Il. Un dernier point nous aidera à appréhender cette idée dans la perspective de Michpatim.

Le premier verset de Michpatim dit : « Et voici les lois que tu placeras devant eux ». Le Talmud de Jérusalem compare le mot « Tassim » : « tu placeras » au mot « Sima » : « trésor ». Cela signifie que les lois de la Torah, et tous les aspects du Judaïsme, doivent être présentés au Peuple juif comme un trésor extraordinaire, aussi précieux que des diamants, des perles et des pierres précieuses. Quand l'on transmet la Torah au Peuple juif, il nous faut nous assurer d'atteindre l'essence de l'âme du Juif, car alors, il reconnaîtra que la Mitsva apporte de la satisfaction au désir profond de D.ieu et il débordera de joie devant l'opportunité d'accomplir la Volonté de D.ieu.

Etude du **RAMBAM**

• DIMANCHE 7 FÉVRIER – 25 CHEVAT

Mitsva positive n° 99 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne l'impureté de la femme éprouvant le flux.

• LUNDI 8 FÉVRIER – 26 CHEVAT

Mitsva positive n° 100 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné au sujet de l'impureté de la femme après l'accouchement.

• MARDI 9 FÉVRIER – 27 CHEVAT

Mitsva positive n° 106 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de la femme atteinte de flux en dehors de la période mensuelle et ce commandement comprend les lois relatives aux symptômes de cet état et comment les autres peuvent être rendus impurs par elle.

• MERCREDI 10 FÉVRIER – 28 CHEVAT

Mitsva positive n° 104 : Il s'agit du commandement concernant un homme atteint de flux. Ce commandement comprend toutes les lois relatives aux symptômes d'un homme atteint de flux et de quelle manière il rend les autres impurs.

• JEUDI 11 FÉVRIER – 29 CHEVAT

Mitsva positive n° 104 : Il s'agit du commandement concernant un homme atteint de flux. Ce commandement comprend toutes les lois relatives aux symptômes d'un homme atteint de flux et de quelle manière il rend les autres impurs.

Mitsva positive n° 96 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné au sujet de l'impureté transmise par le cadavre des animaux.

• VENDREDI 12 FÉVRIER – 30 CHEVAT

Mitsva positive n° 96 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné au sujet de l'impureté transmise par le cadavre des animaux.

• SAMEDI 13 FÉVRIER – 1^{er} ADAR

Mitsva positive n° 97 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne l'impureté des huit espèces de reptiles.

Extrait
du Séfer
Hamitsvot
(Maïmonide)

Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif

LE RABBI A SAUVÉ MON BRAS - ET MA VIE !

C'était une famille juive éloignée de toute pratique du judaïsme, qui avait réussi à quitter l'Union Soviétique et s'était installée à Chicago, dans la maison d'un lointain parent qui était un 'Hassid de Loubavitch.

Le jeune garçon de onze ans demanda alors à se faire circoncire. Comme le veut la coutume, il devait choisir un prénom hébraïque et il décida de se faire dorénavant appeler Meïr Chlomo, comme le grand-père du Rabbi, Rabbi Meïr Chlomo Yanovsky, Rav de la ville de Nikolaïev et père de la Rabbanit 'Hanna Schneerson.

Peu après cette Brit Mila, la famille déménagea dans une maison individuelle, toujours à Chicago. Mais le jeune Meïr Chlomo exigea au préalable de pouvoir observer le Chabbat dans la nouvelle maison et de disposer de sa propre cuisine cachère. Peu enthousiaste, le père dut pourtant se résigner devant l'entêtement de son fils.

Adolescent, Meïr Chlomo partit étudier à la Yechiva Ohr Elchonon Chabad à Los Angeles car on y enseignait aussi les matières profanes d'un haut niveau - pour se conformer au souhait de ses parents. Il avait seize ans : pour les matières générales, il avait des compagnons de son âge. Mais pour les matières juives, il dut se contenter d'étudier avec des garçons de trois ans plus jeunes que lui. En trois mois d'étude acharnée, il sauta trois classes et put rejoindre la classe correspondant à son âge.

A cette époque, un des jeunes émissaires du Rabbi dans cette Yechiva était Mena'hem

Mendel Kaplan, actuellement Chalia'h à Toronto (Canada). Il s'attacha à cet étudiant prometteur et étudia chaque jour avec lui de profonds discours 'hassidiques jusque tard dans la nuit.

La veille de Chavouot, tous les étudiants de cette Yechiva voyagèrent à New York afin de passer la fête auprès du Rabbi, à Brooklyn. Quelques jours auparavant, le jeune Meïr Chlomo avait glissé et s'était cassé le bras gauche : refusant de perdre du temps à se soigner, il avait préféré souffrir en silence. De retour à la Yechiva, il se fit remarquer malgré tout car il s'endormait pendant les cours. Or, il était connu pour son assiduité - après tout, n'avait-il pas sauté trois classes en trois mois ? Il s'avéra qu'à cause des douleurs intenses dans le bras, Meïr Chlomo ne parvenait pas à dormir la nuit. A l'hôpital, le médecin diagnostiqua « la maladie » de l'os du bras et prescrivit divers traitements à effectuer chez ses parents à Chicago. Contacté, le Rabbi demanda qu'on fasse vérifier ses Téfilines : à Los Angeles, on trouva qu'ils étaient parfaitement cachères. On envoya alors ces Téfilines à New York où un Sofer (scribe) détecta une fente dans le parchemin sur le mot Yadé'ha (ta main...), ce qui rendait les Téfilines non-cachères. Quant aux médecins de Chicago, ils déclarèrent qu'il fallait amputer le bras afin d'éviter que la maladie ne se propage dans tout le corps !

Meïr Chlomo refusa toute opération tant qu'il n'aurait pas reçu la bénédiction du Rabbi. L'opération était prévue pour le lundi 28 Sivan 5751 (1991). Dans la Yechiva à Los Angeles, on organisa un tirage au sort pour déterminer qui aurait le privilège de voyager avec Meïr Chlomo chez le Rabbi. Le dimanche 27, les deux amis de Yechiva firent la queue pour passer prendre un dollar de la main du Rabbi (à remettre à la Tsedaka). Auparavant, ils avaient prévenu le secrétaire, le regretté Rav Leibel Groner de l'urgence de la situation afin qu'il le mentionne juste avant qu'ils passent devant le Rabbi. Or, le moment venu, il se passa quelque chose d'inhabituel : le Rabbi baissa la tête et ne regarda pas Meïr Chlomo. Il demanda à Rav Groner qui le lui présentait :

- 'Haïm Meïr ?
- Meïr Chlomo Dubinsky, précisa Rav Groner.
- Où étudie-t-il ?
- Dans la Yechiva Ohr Elchonon.

Le Rabbi tendit alors un billet d'un dollar à Meïr Chlomo, tout en gardant étonnamment la tête baissée et comme s'il parlait à une troisième personne :

- A remettre à la Tsedaka.

Rav Groner précisa au Rabbi que c'était Meïr Chlomo lui-même qui était devant lui et le jeune homme se mit alors à parler lui-même au Rabbi, en russe. (Par la suite, il raconta qu'il sentait qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire car le Rabbi refusait de le regarder ! Il s'enhardit néanmoins et insista.) Finalement, le Rabbi lui accorda - en russe - une bénédiction pour la guérison et pour le succès matériel et spirituel en lui tendant trois billets d'un dollar.

Dubinsky rentra à Chicago. Le lundi matin, il fut appelé à la Torah et on officialisa son nouveau prénom : 'Haïm Meïr comme le Rabbi l'avait mentionné. Puis, à l'hôpital, il insista pour qu'on refasse tous les examens car il refusait de se laisser opérer. Les médecins n'étaient pas d'accord de tout recommencer et il décida alors de demander à d'autres médecins qui, eux, annoncèrent qu'il n'y avait pas besoin d'amputer le bras car il s'agissait uniquement d'une fracture et non de « la maladie » ! On fit appel à d'autres spécialistes, à Cleveland et eux aussi conclurent que c'était une fracture.

Dubinsky exigea de garder près de lui pendant l'opération les billets qu'il avait reçus du Rabbi. Après l'opération, le chirurgien l'avertit qu'il souffrirait de violentes douleurs et lui donna des comprimés : « Ils coûtent 100 dollars chacun, ne les utilisez que si vous en avez vraiment besoin et rendez-moi ceux qui restent ». Au bout d'une semaine, Dubinsky lui rendit tous les comprimés sauf un... Peu de temps après, il retourna à la Yechiva et offrit un grand repas de remerciement à D.ieu.

Traduit par Feiga Lubecki
COLlive

ÉTINCELLES

DE MACHIA'H

« SPLENDEUR ET MAGNIFICENCE »

A propos du verset (Psaumes 21:6) « Tu lui as prodigué splendeur et magnificence », le Alchei'h explique que le monde a été créé avec « splendeur et magnificence » comme il est écrit (Psaumes 104:1) : « Tu T'es vêtu de splendeur et de magnificence ». Mais cela disparut après la faute de l'arbre de la connaissance du bien et du mal et, quand le Machia'h viendra, « la splendeur et la magnificence » reviendront.

Il faut ajouter : « la splendeur » représente l'essence de la Lumière Divine, « la magnificence » représente sa révélation.

(D'après Or Hatorah Na'h II p.971) H.N.



AUTOVISION
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

LE NUMERO

Service Porte à Porte

1 - 8 €
sur présentation de la Sidra

DE LA COMMUNAUTÉ
32-36 rue de Stalingrad
93310 Le Pré S. Gervais
A 3MN DE LA PORTE DE PANTIN
Prise de RDV : Feivel Basanger
01 41 83 19 23 / 06 21 65 58 71

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QU'EST-CE QUE LES « QUATRE PARACHOT » ?

Nos Sages ont institué de lire, en plus de la Sidra hebdomadaire, une « Paracha » supplémentaire durant les semaines qui précèdent Pourim et Pessa'h.

• La première s'appelle « **Chekalim** ». Elle rappelle la nécessité pour chacun de donner chaque année un demi-chékel pour l'entretien du Temple et l'achat des sacrifices communautaires. Cette Paracha (Exode 30 – 11 à 16) est lue le Chabbat qui précède (ou, comme cette année, qui tombe) Roch 'Hodech Adar (cette année le Chabbat Michpatim 13 février 2021). On sortira donc trois rouleaux de la Torah :

– un pour la Paracha de la semaine : Michpatim (six montées)

– un pour Roch 'Hodech

– un pour la Paracha Chekalim (un appelé qui lira aussi la Haftara tirée du livre des Rois (11. 17 pour les Séfaradim ou 12. 1 à 17 pour les Achkenazim).

• La seconde s'appelle « **Za'hor** » et rappelle la nécessité de se souvenir d'Amalek (Devarim – Deutéronome 25. 17 à 19). Elle est lue le Chabbat précédant Pourim, cette année le Chabbat Terouma 20 février 2021. La Haftara relate le combat du roi Chaoul contre Amalek (Samuel I – 15 1 à 34).

• La troisième s'appelle « **Para** » (Bamidbar – Nombres 19. 1 à 16) et rappelle la nécessité de se purifier avant la fête de Pessa'h. Elle est lue le Chabbat Ki Tissa 6 mars 2021. La Haftara rappelle la pureté du Temple (Ezékiel. 16 à 38).

• La quatrième s'appelle « **Ha'hodech** » (Chemot – Exode 12. 1 à 20) et rappelle l'importance du mois de Nissan et le sacrifice pascal. Elle est lue le Chabbat Vayakhel Pekoude 13 mars 2021. Ce Chabbat, on sortira 2 rouleaux de la Torah : un pour Chabbat et un pour la Paracha Ha'hodech. On lira la Haftara dans Ezékiel de 45. 15 à 46.18 – avec des versets rappelant que le lendemain (dimanche 14 mars 2021) ce sera Roch 'Hodech Nissan.

F.L.



NOUVEAU !! LEADER CASH GAGNY

Le supermarché Cacher des familles du 93

- Un très large choix de produits cachers et du quotidien
- Prix attractifs, défaits toute concurrence
- 30 minutes de stationnement offertes à proximité*
- * Ticket gratuit à l'horodateur les 30 premières min. / gratuit entre 12h et 14h
- Places de stationnement disponibles devant le magasin
- Service livraison - Equipe chaleureuse et dynamique

**Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat**

71, Avenue Henri Barbusse - 93220 Gagny

LEADER CASH Votre magasin au cœur du 19^e 82 rue Petit – 75019 Paris

**600 m²
au service
de la
communauté**

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

**Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat**

**RIMON
SCHOOL**

AU SERVICE DE VOTRE ETABLISSEMENT SCOLAIRE

CONTACT@SO-SACS.COM
06 50 39 19 58

EMBALLAGES - VAISSELLE JETABLE / RÉUTILISABLE & BIODEGRADABLE - HYGIÈNES

**ESHTEL
Gourmet**

GLATT CACHER LAMEHADRINE
Traiteur • Plats de Chabbat

55 rue Petit - 75019 Paris
06 51 42 24 47

LEADER CASH LEVALLOIS

Au service de la communauté

81 rue Jules Guesde – 92300 Levallois
01 47 37 52 68

- Livraison gratuite (voir conditions)
- 2 parkings gratuits (< 30 min.) à proximité
- Un large choix de produits et des prix très attractifs
- Grande surface de plus de 600 M²

**Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat**

**NOUVEAU !!
Fromage et
Charcuterie
à la coupe**

**SNS SOLUTION
NUMÉRIQUE
SECURITE**

01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
- Alarme & Télésurveillance
- Contrôle d'accès & Interphonie
- Serrurerie & Portes blindées
- Store, Volet & Rideau métallique
- Portail & Porte de garage

NOUVEAU !!!

**GARAGE
DIRECT AUTO**

07 62 00 60 99

Franchise offerte
(voir conditions au garage)

Véhicules
de courtoisie

Gain de temps dans vos déplacements
et prise en charge rapide
assurée par envoi de photos

01 57 42 57 42
01 48 44 00 88

43 Chemin
des Vignes
93000 Bobigny

Maintien & Aide à domicile

- Personnes âgées
- Familles, garde d'enfants
- Situation d'handicap
- Toilette, Ménage, Repassage ...

AGE INTER SERVICES
3, rue des Boulets - 75011 Paris
Paris et Val de Marne **01 43 28 80 00**